

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue lundi le 17 décembre 2018, à dix-neuf heures quinze minutes (19 h 15), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Cette séance est dûment convoquée suite à un avis public donné le 10 décembre 2018.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

2018-12-185

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. François Therrien, d'adopter l'ordre du jour. *Adopté.*

2018-12-186

Programme d'aide à la voirie locale Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – Réhabilitation 10^e Rang partie Nord-Est

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction choisit d'établir la source de calcul de l'Aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Gaétane Trudel, appuyée par M. Jérôme Dionne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. *Adopté.*

2018-12-187

Mandat accordé à Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour la vérification des livres et la consolidation d'entités supplémentaires pour les années 2018, 2019 et 2020

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. mandate et accepte la soumission déposée par Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour la vérification des livres comptables de la municipalité pour les années budgétaires 2018, 2019 et 2020

2. accepte les frais honoraires pour l'audit et la préparation du rapport financier de quatre mille cinq cents dollars (4 500\$) pour l'année 2018, de quatre mille huit cents dollars (4 800 \$) pour l'année 2019 et de cinq mille cent dollars (5 100\$) pour l'année 2020, plus toutes les taxes applicables;
3. accepte les frais honoraires pour la consolidation de 2 organismes contrôlés de mille deux cent cinquante dollars (1 250\$), pour les années fiscales 2018, 2019 et 2020 , plus toutes les taxes applicables;

Adopté.

2018-12-188

Autorisation de verser l'aide financière annuelle aux Loisirs d'Aston-Jonction

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise le versement de l'aide financière annuelle aux Loisirs d'Aston-Jonction pour un montant de 3 000\$ comme prévu au budget 2018. *Adopté.*

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2018-12-187, 2018-12-188, inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2018-12-189

Clôture de la séance

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à dix-neuf heures trente (19 h 30).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

